

# **SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu du 21 février 2017
2. Urbanisme :
  - informations sur les permis en cours
  - date de la prochaine commission
3. Finances :
  - approbation du Compte Administratif 2016
  - approbation du Compte de Gestion 2016
  - affectation du résultat 2016
  - Budget Primitif 2017
  - affectation de la chasse
  - demande de subvention de l'école maternelle
  - fixation des indemnités du maire et de ses adjoints : annule et remplace la délibération du 21 février 2017.
4. Salle multifonctions : subventions
5. Divers

**Secrétaire de séance : Jean-Paul BRUGGER**

**Membres présents : Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Fabienne TUSSING, Pierre SCHNEIDER, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Nathalie JACQUEMIN, Laurent REINHOLD, Luc SCHIMPF.**

**Membres excusés :**

**Jean-François MAILLOT, procuration à Jean-Paul BRUGGER,  
Amandine FAUVET, procuration à Luc SCHIMPF,  
Gwendoline HURSTEL, procuration à Anny RIEGEL-SUR,  
Bruno KIENNERT, sans procuration.**

**Point supplémentaire.**

Le Maire propose au Conseil d'ajouter les points suivants :

- Vote des taux des taxes
- Création poste CAE
- Modification du PLU N°2
- Départ : cadeau

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Approbation du compte-rendu du 21 février 2017**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N°2.**

**Objet : Urbanisme :**

- informations sur les permis en cours

Jean-Paul BRUGGER donne lecture du relevé de tous les permis en cours et ceux qui ont été accordés en 2016 et 2017.

- date de la prochaine commission

La date retenue pour la prochaine commission sera le 20 avril 2017 à 20h.

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : Finances :**

- approbation du Compte Administratif 2016

COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE :

2016

**SECTION INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

**RECETTES**

Mandats émis 426 036,75 €

RAR : 0,00 €

Total dépenses 426 036,75 €

Titres émis : 301 559,13 €

RAR :

Total recettes 301 559,13 €

Solde d'exécution de l'exercice 2016

Résultat d'investissement reporté de l'année 2015

Solde d'exécution cumulé 001

Solde des Restes A Réaliser

ligne 001 -124 477,62 €

2017 -20 689,96 €

0,00 €

**BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANCEMENT:**

-145 167,58

## SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Mandats émis	615 080,03 €	Titres émis :	664 495,66 €
RAR :		RAR :	
Total dépenses	615 080,03 €	Total recettes	664 495,66 €
<i>Résultat de l'exercice : 2016</i>			49 415,63 €
Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2015		ligne 002	195 514,89 €
Affectation 2016		<i>Résultat de fonctionnement cumulé :</i>	244 930,52 €
Solde des Restes A Réaliser			0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence du Maire qui s'est retiré, **adopte** le Compte Administratif de l'exercice 2016 :

**Adopté à l'unanimité**

- approbation du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, considérant la régularité des écritures, **approuve le Compte de Gestion 2016** dressé par le Trésorier.

**Adopté à l'unanimité**

- affectation du résultat 2016

Le Conseil, réuni sous la présidence de

**Monsieur Denis SCHULTZ**

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice

2016

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de
- un déficit de fonctionnement de

49 415,53 €	compte 12
0,00 €	

Et que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de
- un déficit d'investissement de

0,00 €	<b>A</b>
124 477,62 €	

Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année  
et des restes à réaliser d'investissement  
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense

2015	-20 689,96 €	<b>B</b>
2016	0,00 €	<b>C</b>
2017	145 167,58 €	

ceci représente

un BESOIN de financement (BdF) d'investissement de

A + B + C = 145 167,58 €

un excédent du solde d'exécution 001 de

0,00 €

reporté sur la ligne 001  
en recette

**Le Conseil, déterminant le résultat à affecter comme suit :**

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
49 415,53 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	195 514,99 €	244 930,52 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

**DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
244 930,52 €	couvrir le besoin de financement	145 167,58 €	1068	244 930,52 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	99 762,94 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur)		119	

**Adopté à l'unanimité**

- vote des taux des taxes

Le Maire propose au Conseil, au vu des contraintes budgétaires et des baisses des dotations d'augmenter les taux des taxes de 3,24 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les différentes taxes ainsi :**

	Taux 2017
<b>Taxe d'Habitation</b>	15,52 %
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	9,18 %
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	43,07 %

**Adopté à l'unanimité**

- Budget Primitif 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2017 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
VOTE	Crédits votés	789 294,94 €	689 532,00 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	002 résultat fonctionnement reporté		99 762,94 €
	=	=	=
	<b>Total section de fonctionnement</b>	789 294,94 €	789 294,94 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
VOTE	Crédits votés	1 683 200,00 €	1 828 367,58 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	001 solde d'exécution reporté	145 167,58 €	0 €
	=	=	=
	<b>Total section d'investissement</b>	1 828 367,58 €	1 828 367,58 €
<b>TOTAL</b>			
	<b>Total du budget</b>	2 617 662,52 €	2 617 662,52 €

**Ce budget est adopté à l'unanimité**

- affectation de la chasse

Le Maire informe le conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter** la totalité du produit 2017 de la chasse, soit 7 000 €, au paiement des cotisations 2017 de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

**Adopté à l'unanimité**

- demande de subvention de l'école maternelle

L'école maternelle demande une subvention de 90 € pour la sortie du 9 mai 2017 franco-allemande avec le jardin des enfants de Sand en Allemagne.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,** décide d'octroyer une subvention de **90 €** à l'école maternelle de Sand pour la sortie du 9 mai 2017.

**Adopté à l'unanimité**

- fixation des indemnités du maire et de ses adjoints :

**Annule et remplace la délibération N°2017/13 du 21 février 2017.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

**Considérant** que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Le conseil municipal décide :

**Article 1 :** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur :

- maire : 43 %.

- 1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoints : 16,5 %.

**Article 2 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Article 3 :** Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : Salle multifonctions : subventions**

**Vu** la délibération N° 2017/5 du 21 février 2017 pour les parties 1 et 2

Le Maire propose de modifier le plan de financement de la façon suivante et rappelle que la construction de la salle multifonctions s'organise autour de 3 parties :

- 1 : Salle Communale

- 2 : Accueil périscolaire et ALSH

- 3 : Aménagements extérieurs.

La salle elle-même fait l'objet d'une répartition par volume :

- La partie 1 , Salle Communale, relève de la Maîtrise d'Ouvrage Communale

- La partie 2 , Accueil périscolaire et ALSH, relève de la Maîtrise d'Ouvrage Intercommunale.

Les aménagements extérieurs (partie 3) relèvent également de la Maîtrise d'Ouvrage Communale.

Aussi est-il proposé au Conseil, de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel des parties 1 et 3 qui sont de sa compétence :

#### 1. Partie 1 : Salle Communale

##### **DEPENSES (HT):**

Maîtrise d'œuvre et honoraires divers :	120 060 €
Travaux :	897 750 €
<b><u>TOTAL : 1 017 810 €</u></b>	

##### **RECETTES :**

Réserves Parlementaires :	20 000 €
DETR	254 452 €
Emprunt:	743 358 €

**TOTAL : 1 017 810 €**

#### 2. Partie 3: Aménagements extérieurs

##### **DEPENSES (HT):**

Maîtrise d'œuvre et honoraires divers :	14 407 €
Travaux :	107 250 €
<b><u>TOTAL : 121 657€</u></b>	

##### **RECETTES :**

Emprunt	106 642 €
Fonds propres	15 015 €

**TOTAL : 121 657 €**

Il est proposé à l'assemblée :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Député Antoine HERTH au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 20 000 € pour la partie 1.
- **DE SOLLICITER** l'État au titre de la D.E.T.R. pour un montant de 254 452 € pour la partie 1.
- **DE SOLLICITER** toutes subventions de tous autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOPTE** ces modifications telles que présentées et **AUTORISE** le Maire à demander les subventions.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Divers :**

**Création d'un CAE ou CUI**

M. le Maire informe le conseil que M. Thomas LE MARRE terminera son contrat le 26 mai 2017. Dans un premier temps, dans l'attente d'un recrutement ultérieur, il propose de le remplacer par un contrat aidé CAE ou CUI, selon le profil du candidat retenu, de 26H par semaine, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **de recruter** un agent technique pour l'entretien sous contrat aidé avec une durée hebdomadaire de service de 26/35ème à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**Adopté à l'unanimité**

**- Modification du PLU n°2**

Le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique doit être dématérialisée et que nous devons confier cette mission à un prestataire. Le commissaire enquêteur devrait être désigné par le Tribunal Administratif fin avril et si tout se déroule bien la modification pourra être approuvée mi septembre.

**- départ : cadeaux**


Le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de M. Thomas LE MARRE arrive bientôt à sa fin. Il propose un cadeau de départ pour une valeur de 100 € (bon cadeau).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DONNE** son accord pour le cadeau pour de départ d'une valeur de 100 € (bon cadeau).

**Adopté à l'unanimité**

- Courses en Allemagne le 19/05/2017
- Randonnée franco-allemande le 21/05/2017
- Planning des élections
- SIVU : manque de travail pour les bûcherons

The image shows the official seal of the Municipality of Sand, Bas-Rhin. The seal is circular with the text "MAIRIE de SAND" at the top and "(Bas-Rhin)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above. Below the seal, there is a handwritten signature in black ink.

Le conseil municipal est clos à 22h11